



DÉPARTEMENT DE CONSTRUCTION

CANTON / TOWNSHIP
ALFRED & PLANTAGENET

DOCUMENTS REQUIS AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

...POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS ET CHACUN À LA MAISON, AU TRAVAIL ET DANS LES SIRS

Pourquoi des documents sont-ils requis?

Quand vous soumettez une demande pour un permis de construire, vous devez joindre certains documents afin d'aider l'officier du bâtiment à bien réviser votre demande.

Quels documents sont requis?

- Un formulaire de demande de permis dûment rempli
- Deux copies des plans et des devis
- Un plan de localisation
- Une copie de l'acte de cession
- Un certificat d'approbation Société d'aménagement de la rivière Nation Sud 1-877-984-2948
- Un plan d'arpentage du terrain
- Un numéro d'enregistrement du régime de garanties des logements neufs de l'Ontario. (constructeur)
- Une entente d'un plan d'aménagement
- Une copie du permis d'entrée (ponceau)
- L'approbation du ministère des richesses naturelles ou de la Société d'aménagement de la rivière Nation Sud 1-877-984-2948

Dois-je déposer tous ces documents?

Non. La liste ci-haut est un guide pour vous aider à obtenir votre permis. La nature de votre demande déterminera quels documents seront requis par la municipalité. Par exemple, les documents exigés pour une maison unifamiliale différeront en partie de ceux qui seront requis pour une remise.

Quelle information doit-on retrouver sur des plans de construction?

Les plans doivent être lisibles et dessinés à l'échelle, doivent bien démontrer en détail la nature des travaux proposés, l'usage auquel le bâtiment est destiné afin de vérifier leur conformité avec le Code du bâtiment et toutes autres lois applicables.

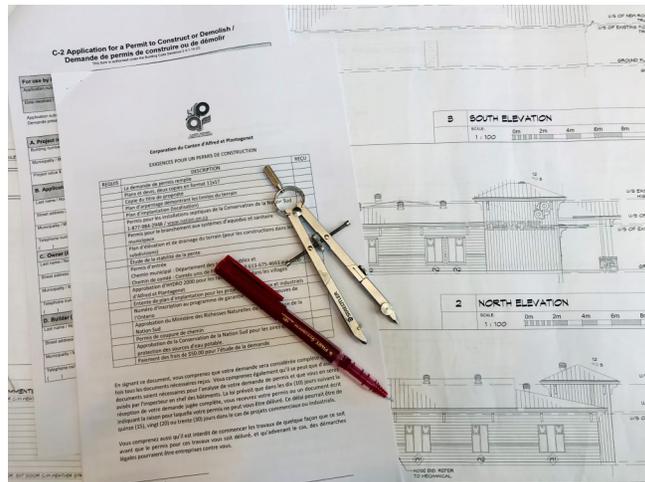
Que doivent inclure les plans?

- Plans des étages (rez-de-chaussée, sous-sol, etc.)
- Élévations extérieures (devant, arrière, côtés)
- Profil du bâtiment
- Profil du mur
- Devis de construction
- Détails de la construction au besoin

Quel genre d'information trouve-t-on sur un plan de localisation?

Un plan de localisation est essentiellement une représentation graphique d'un terrain démontrant la construction proposée par rapport aux limites de ce terrain. Voir notre brochure sur les plans de localisation si vous avez besoin de plus d'information.

N'hésitez pas à communiquer avec le département de construction pour obtenir de l'aide dans la préparation de votre demande de permis ou pour tout autre renseignement.



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET
205 VIELLE ROUTE 17, C.P 350
PLANTAGENET ON. K0B 1L0
T: (613) 673-4797
FAX: (613) 673-4812